



# Le Tri M I E S triel

Bulletin d'information de la municipalité



AVRIL 2012 – N°16

## LE MOT DU MAIRE

Le mois d'avril est pour les communes celui où l'on vote les budgets. Miers en a 2 pour l'instant : le budget communal et le budget assainissement. Cette année en particulier, ils sont assez difficiles à établir mais malgré tout, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter le taux des 3 taxes communales : habitation, foncier bâti et non-bâti ; ni changer la redevance assainissement.

En effet chaque budget a un problème bien spécifique. En ce qui concerne le principal ou communal, c'est la réhabilitation de la source salmière. Vous savez que nous sommes maintenant sans locataire sur le site. Mais l'exploitation ayant été stoppée trop longtemps, nous avons perdu l'autorisation de distribuer de l'eau. C'est pourquoi il nous faut absolument retrouver l'agrément de l'eau pour trouver un candidat à la relance de la source. Cette opération qui sera réalisée par un bureau d'études spécialisé sera longue et coûteuse. A tel point que nous avons dû modifier les participations respectives des 2 communes. Alvignac ayant augmenté sa part pour que cette charge soit supportable pour notre commune. Et même si les prévisions de dépenses sont évaluées au maximum, même si nous pouvons espérer des aides, il est nécessaire d'inscrire cette dépense sur notre budget ce qui rend son équilibre de fonctionnement difficile.

Pour ce qui est du budget assainissement, ce qui le plombe c'est le contentieux juridique qui nous oppose au constructeur de la station d'épuration : la société EPARCO. D'autant plus qu'elle a été mise en redressement judiciaire en début d'année. Cela complique notre attaque et retarde la décision du tribunal. D'où pour nous un budget sans lisibilité, où il nous faut attendre pour savoir ce qui devra être fait pour améliorer les performances épuratoires.

A part cela, vous avez dû constater que nous sommes en période électorale et sur ce sujet, je n'ai qu'un seul conseil à vous donner : allez voter !

*Bernard CALMON*

## Réunion du conseil municipal

du 20 février 2012

**P.L.U.** : Monsieur le Maire fait part des observations émises par Monsieur le Préfet du LOT concernant le dossier de PLU approuvé le 12 décembre 2011 et des irrégularités tant sur le fond que sur la forme.

La zone AU0 de « La Pimpe » est pour le moment trop importante et mérite de rester en zone N, dans la mesure où le besoin de la commune en habitations neuves se limite à 5 par an.

**Le conseil municipal décide d'apporter les modifications nécessaires à ce dossier.**

**STATION D'EPURATION** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la société EPARCO a été mise en redressement judiciaire par jugement du 20 décembre 2011.

Par conséquent la requête en référé provision ne peut être lancée et le conseil municipal autorise Maître Henri TOUBOUL avocat à déclarer la créance et à engager les actions nécessaires dans l'intérêt de la commune.

**SOURCE SALMIERE** : En date du 16 février, le bureau d'étude a présenté le dossier pour l'agrément de l'eau. Des représentants de l'Agence Régionale de Santé présents lors de cette réunion ont indiqué que la vente de cette eau pourra se faire dans n'importe quel magasin, l'étiquette mentionnera uniquement sa composition. Pour pouvoir faire la publicité sur ses vertus, il est nécessaire qu'une étude soit réalisée auprès de l'académie de médecine. **Coût pour retrouver l'agrément de l'eau environ 175 000 € à la charge du SIVU Miers-Alvignac.**

**Réunion du conseil municipal**  
**du 27 mars 2012**

**EPICERIE** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de Monsieur DAUGE Cyril qui se trouvant dans une situation financière délicate, sollicite une aide de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal considérant la situation précaire de Mr DAUGE et la nécessité d'encourager et de préserver le commerce local, **autorise Monsieur le Maire à accorder à Monsieur DAUGE Cyril une remise gracieuse de 6 mois de loyers sur la partie commerciale**, et ce à partir du mois d'avril 2012 jusqu'au mois de septembre 2012 inclus. Ce qui représente une somme totale de 1001.34 euros HT. (166.89 € x 6 mois).

***LE BUDGET 2012...***

- Travaux aux écoles. (Mise aux normes des installations électriques, accessibilité handicapés, création de sanitaires supplémentaires) : **41 000 €**

- Construction d'un columbarium au cimetière : **5 000 €**

- Rénovation toiture vestiaires du stade : **5 000 €**



Les taux d'imposition pour 2012 restent inchangés :

---

| Taxe d'habitation | Taxe foncière bâti | Taxe foncière non-bâti |
|-------------------|--------------------|------------------------|
| <b>5.57 %</b>     | <b>13.87 %</b>     | <b>138.04 %</b>        |

---

Visite de la paroisse : L'abbé **Ronan de Gouvello** a effectué une visite de la commune les 6 et 7 mars.

**TRAVAUX DU PRESBYTERE**

Depuis le 05 avril, le chantier de l'ancien presbytère a démarré.

Après toutes les démolitions intérieures, les planchers béton vont pouvoir être mis en place.

La réhabilitation complète permettra à Lot Habitat, **la gestion de 3 logements**, disponibles début 2013 et pour la commune, **le renouveau de ce bâtiment** se trouvant dans la continuité des constructions restaurées autour de la place.



## Animaux errants et animaux dangereux

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant. Il est interdit de laisser divaguer tout animal domestique. **La divagation des animaux domestiques peut entraîner des troubles importants de tranquillité et de sécurité publique.**



## Pochettes de randonnées

Des pochettes contenant **les circuits de randonnées** possibles sur le territoire de la communauté des communes, sont disponibles à l'agence postale au prix de 5 €.

### **Internet par satellite - ADSL**

Suite à un nouvel entretien avec les services de « Orange Collectivités », aucune amélioration de débit n'est prévu dans les mois à venir sur notre commune et certains foyers ne peuvent toujours pas se connecter à Internet, depuis le réseau téléphonique actuel. Pour remédier à cette situation, il est envisagé d'essayer de regrouper les personnes qui souhaiteraient installer une parabole à leur domicile, afin de bénéficier du haut débit pour leur connexion Internet.



Cette action a pour but **d'essayer de faire bénéficier** ceux qui le désirent, d'un tarif préférentiel auprès d'un fournisseur d'accès.

Les personnes intéressés pour se joindre à cette action, doivent retirer un questionnaire en mairie et le retourner **avant le 15 mai.**

**Une réponse sera apportée rapidement en fonction du nombre de foyers intéressés.**

« **Lot Aide à domicile** » est présent sur le terrain afin d'aider les habitants dans leur quotidien.



Ainsi, les intervenants à domicile peuvent soutenir les personnes pour entretenir leur logement et leur linge, préparer et les aider à prendre leurs repas, faire les courses, se promener mais aussi aider les personnes les plus dépendantes pour les gestes de la vie quotidienne.

Les Aides à domicile apportent aussi bien **un soutien moral** que matériel dans le but **d'améliorer le bien-être** de la personne aidée.

Toute personne intéressée par ces services peut contacter « Lot Aide à domicile » au numéro vert gratuit ci-dessous :

Appel gratuit  
depuis un poste fixe \*

0 805 69 69 46

\* depuis un poste fixe, hors éventuel surcoût de votre opérateur

La commune de Miers dépend de **l'Unité Territoriale NORD** et plus particulièrement du **secteur de GRAMAT**. **Madame Laëtizia VACHER**, Responsable du secteur, et **Madame Claudine DELBOS**, Assistante technique, sont à la disposition des habitants pour répondre à leurs besoins.



## Pensez- y : Les TEXTILES et CHAUSSURES sont récupérés en DÉCHETTERIE !

Une erreur de tri est souvent constatée dans les bacs verts : la présence de textiles qui finissent malheureusement au refus. Les tissus (usés ou en bon état) **se recyclent**. Il suffit pour cela les apporter tout simplement à la déchetterie.

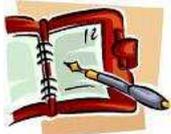
En effet, les déchetteries de notre département, gérées par le SYDED, sont équipées de conteneurs spécifiques dans lesquels vous pouvez déposer :

- les vêtements ou tout autre textile (propres), quel que soit leur état (en sacs fermés uniquement, disponibles sur place)
- les chaussures, si elles sont en bon état, en les attachant par paire (si en mauvais état, les jeter dans le bac des non recyclables).

**Ainsi, vous permettez le recyclage de ces produits et vous allégez les poubelles !**

Selon le niveau d'usure de ce que vous déposerez dans ces conteneurs, mis en place par l'association d'insertion **le Relais**, les textiles seront, soit réutilisés tels quels (réseau de friperies solidaires), soit transformés en isolant thermique ou en chiffons d'essuyage pour l'industrie.

Pour plus de détails, visitez le site de ce partenaire : [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org) ou contactez le SYDED au 05 65 21 54 30.



Animations, sorties...

### FETE VOTIVE



La fête à Miers 2012 approche à grand pas, elle aura lieu cette année **le week-end du 15 / 16 et 17 juin 2012**. Le programme va être légèrement revu afin qu'un plus grand nombre d'entre nous puisse y participer, le temps ces dernières années nous obligeant à revoir l'organisation pour le repas du dimanche.

Le programme de la fête se décompose ainsi :

- ❑ Les aubades auront lieu le **samedi 9 juin** pour les hameaux autour de Miers et le **samedi 16 juin** pour le bourg et ses proches environs.
- ❑ **Vendredi 15 juin** : animation musicale sur la place du village
- ❑ **Samedi 16 juin** : concert sur la place avec le groupe "Les Serial Zikker"
- ❑ **Dimanche 17 juin** : des changements sont apportés : la messe est avancée à 10h30, ceci pour que les habitants du village puissent se retrouver autour **d'un déjeuner concocté par le Comité des Fêtes (retour des grillades !!!)** Le repas sera suivi d'un bal musette animé par Guy.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette manifestation.

### CEREMONIE DU 08 MAI 1945

La commémoration de l'armistice de la guerre de 1939-1945, se tiendra le

**Mardi 08 mai à 11h30**  
au monument aux morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité à la salle de la mairie.

### ETAT CIVIL



Naissances. Le **26 mars**, de Raphaël au foyer de Myriam BRIDERON et de Antoine BRESSAC.

Le **04 avril**, de Nathan au foyer de Valérie CALMON et de Benoît SOULADIE.

Le **14 avril**, de Noémie au foyer de Emilie MARCENAC et de Franck ESPALIEU.

*Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à ces familles !*

Décès. Le **09 mars**, de Jacqueline CHUC.

Le **13 avril**, de Roger GUERRE.